



## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	2,57% *TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	10% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

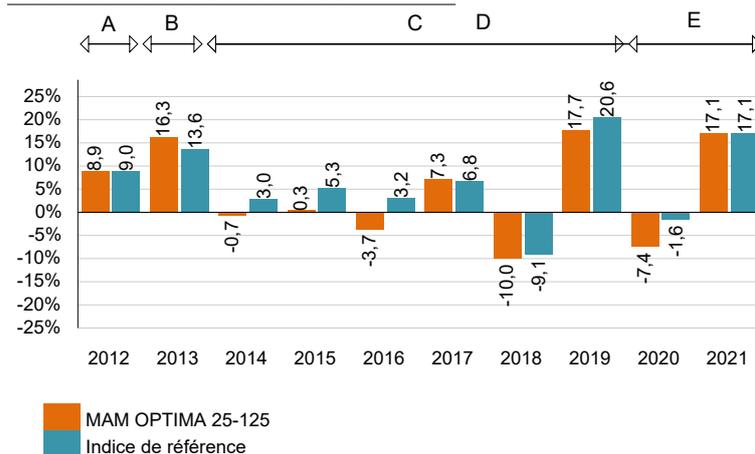
\*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0.00% de l'actif net moyen par part sur l'année.

La commission de surperformance se calcule selon la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre de la même année. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence.** Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "**frais et commissions**" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com)

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les performances affichées ont été réalisées dans le cadre d'une stratégie d'investissement différente.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

A compter du 01/01/2022, l'indice composite de référence est 75% Dow Jones Euro Stoxx 50 NTR et 25% de l'ester capitalisé + 8,5 bp.

Tickers Bloomberg indice composite de référence : SX5T index, OIESTR index.

Date de création du fonds : 20/05/1980

Devise de référence : EUR

- A : 50% MSCI EURO, 25% EURO MTS 1-3 ans, 25% EONIA
- B : 75% DJ EURO STOXX 50, 25% EONIA
- C : 75% DJ EURO STOXX 50 NTR, 25% EONIA
- D : 75% DJ EURO STOXX 50 NTR, 25% EONIA
- E : 75% DJ EURO STOXX 50 NTR, 25% "Ester + 8.5 bps"

## INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Le montant minimal de souscription initiale est de 1 millième de part. L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15, et sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com). La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de la part I destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et assimilés est disponible dans les mêmes conditions. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com)). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/07/2022.